Le Mégaphone

Le porte-plume des porte-voix

N°39 **Le bulletin d'ADVOCACY FRANCE** **MARS 2010**

Plaidoyer pour une loi cadre en santé mentale

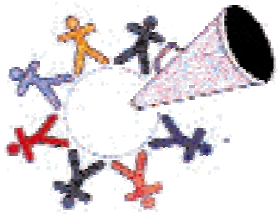

EDITORIAL

Certains s'étonneront de trouver le numéro 39 du Mégaphone peu de temps après la sortie du numéro 38.Cela mérite explication : la sortie du numéro 37 remonte à Septembre 2009 puis notre effort a été mobilisé par la campagne de Solidarité en Santé mentale. Cette campagne méritait de faire l'objet d'un numéro spécial, mais celui-ci ne pouvait se substituer au numéro habituel. Le voici. Ce numéro est volontairement centré sur la question de la Santé Mentale. C'est à tort, qu'en France, on confond psychiatrie et santé mentale .Nous soutenons l'idée d'une loi cadre en santé mentale, prenant en compte tous les aspects, y compris la souffrance psychique grave, dans le cadre d'une politique citoyenne. Le rapport « La santé mentale, l'affaire de tous » remis par le groupe de travail « santé mentale et déterminant du bien-être » présidé par V. Kovess et remis le 17 Novembre à N.Kosciusko-Morizet arrive enfin a rendre publiques des thèses que nous soutenons depuis des années et qui sont courantes dans les réflexions internationales. Elles présidaient dans les esprits lors de la signature de la Déclaration Intergouvernementale,(co-signée par la France) à Helsinki en janvier 2005 ; mais qui, en France, connaît la Déclaration d'Helsinki ? La pensée française est très attachée à un type de pensée médicale (non partagé par tous) plutôt « paternaliste ».Cela rejoint une pensée régnante soucieuse de sécurité, comme en témoigne la circulaire du 11 janvier 2010 co-signée par un ministre de l'intérieur et un ministre de la Santé. Advocacy France, c'est notoire, est profondément attaché aux Droits de l'Homme. A ce titre, nous préconisons la judiciarisation dans le cadre de l'Hospitalisation sous contrainte, avec des normes claires et précises que nous avons déjà fait connaître (Mégaphone n°31) et que nous avons transmis de nouveau à Mme Bachelot. Nous craignons qu'une nouvelle Loi soit votée sans en tenir compte. Fallait-il pour cela et pour ne pas risquer de déplaire se taire ? Sûrement pas, car « Le jour où des personnes peu habituées…etc »

Philippe GUERARD - Président d'Advocacy France

SOMMAIRE

Editorial, Sommaire ..... **Page 1**
Du vaccin H1N1 aux morts de la rue ..... **Pages 2 et 3**
La nuit solidaire ..... **Pages 4 et 5**
L'état de la psychiatrie ..... **Pages 6 et 7**
L'hospitalisation sous contrainte ..... **Page 8**
Lu dans la presse ..... **Page 9**
La santé mentale, enfin ..... **Pages 10, 11 et 12**
Berny (fin), santé mentale Europe ..... **Page 13**
Poèmes ..... **Page 14**
Vie des régions : Paris ..... **Page 15**
Vie des régions : Granville ..... **Page 16**
Vie des régions : Orléans et Tourcoing ..... **Page 17**
Vie de l'association ..... **Page 18**
Page culturelle ..... **Page 19**
Mon expérience de vie par Berny ..... **Page 20**

« Que c'est beau, c'est beau, la vie »
(J. Ferrat)

Le jour où des gens qui n'ont pas l'habitude de parler seront entendus par des gens qui n'ont pas l'habitude d'écouter, de grandes choses pourront arriver !

ADVOCACY - FRANCE
Association d'usagers en santé mentale
5 place des Fêtes 75019 PARIS
Tél/Fax 01 45 32 22 35
advocacyfrance@orange.fr
www.advocacy.fr

DELEGATIONS REGIONALES

ADVOCACY – Paris île de France et Espace Convivial Citoyen
5 place des Fêtes 75019 – 01 46 07 18 18
advocacyparis@wanadoo.fr

ADVOCACY – Caen Basse Normandie
1018 Gd Parc 14200 Hérouville St Clair
02 31 94 70 25 - advocacy.caen@free.fr
Espace Convivial Citoyen de CAEN
5 rue Singer 14000 CAEN 08 70 29 48 59
eskonci14@yahoo.fr
Espace Convivial Citoyen de Vire
3 rue des Augustines 14 500 VIRE
Tél. 02 31 68 03 82
Espace Convivial Citoyen de Granville
766, rue de Matignon
50400 GRANVILLE

ADVOCACY – Rouen – Haute Normandie
6 rue de Germont – 76000 ROUEN
ECC2/4 rue Edouard Adam
76000 ROUEN
Tél. 02 35 36 62 20
advocacy.rouen@orange.fr

ADVOCACY – Orléans – Région Centre
Maison des Associations
46 Ter rue Sainte Catherine
45000 Orléans
Tél. 06 43 81 34 99
sylvie@tranchant-rousseau.fr

ADVOCACY PICARDIE
ECC/GEM L'Echarpe d'Iris
33 rue Porte des Champs
02140 VERVINS
Tél. 03 23 97 17 02
lecharpediris.association@neuf.fr

ADVOCACY NORD MAUBEUGE
4, rue Larbrisseau - 59680 DAMOUSIES
president-advocacy-nord-maugeuge@orange.fr

ADVOCACY BRETAGNE PAYS DE LOIRE
23, route de jonelière – 44300 NANTES

Du vaccin H1N1 aux morts de la rue

Avertissement : Cette double page n'a pas pour but d'ouvrir une polémique « pour ou contre » les médicaments en général et les vaccinations en particulier. Nous sommes loin de contester l'effet bénéfique des médicaments en général et des vaccinations en particulier. En fait, , nous avons été frappés par les choix financiers en rapport avec le risque supposé du virus H1N1, par les bénéfices exorbitants des laboratoires pharmaceutiques et par l'absence de prise en compte de quelques risques mortels encourus par les populations, risques éminemment évitables à condition qu'on y mette le prix, notamment les morts de la rue. Tout n'est pas abordé ici :Nous avons fait le choix, par exemple,de ne pas aborder les morts du SIDA, du paludisme etc et la question de la prévention sanitaire. Nous tenons par contre à rappeler pour mémoire un problème de santé mentale : ***En 2005 plus de 10700 personnes sont mortes par suicide.10400 en 2006 !*** *Le suicide représenterait la deuxième cause de mortalité « évitable »(Source :sante.gouv.fr/ drees/etude-resultat). Le taux de suicide a baissé de 20% en 25 ans mais il a diminué 3 fois moins vite que l'ensemble des morts violentes.*

Création d'une commission d'enquête sur la grippe H1N1

Très controversée, la campagne française de vaccination contre la grippe A (H1N1) va faire l'objet d'une enquête parlementaire, l'Assemblée nationale ayant donné son feu vert mercredi à la création d'une commission d'enquête. Les deux grands partis de l'assemblée, le parti de droite UMP du président Nicolas Sarkozy et le parti socialiste, se sont abstenus sur cette demande de commission voulue par le Nouveau Centre (NC), un petit parti centriste appartenant à la majorité.

Cette campagne a été l'objet de nombreuses critiques notamment pour son organisation uniquement centrée sur des centres de vaccination, sans la participation des médecins de famille, sauf récemment, et pour son coût (plus de 800 millions d'euros). Selon les chiffres les plus récents des autorités sanitaires, la grippe A a fait 302 morts en France métropolitaine.

Grippe H1N1 : critiques de l'Académie de médecine sur la campagne de vaccination

PARIS - L'Académie nationale de médecine regrette que le gouvernement n'ait pas associé la médecine libérale "d'emblée" à la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 et que l'acquisition des vaccins ne se soit pas faite "par étapes".
Par ailleurs, elle souligne que "le choix entre une vaccination de masse et une vaccination ciblée pour les personnes à risques n'a pas fait l'objet d'un débat préalable". Pour elle, "l'acquisition des vaccins aurait dû se faire par étapes en fonction de l'évolution de la pandémie", et "la décision d'une vaccination de masse aurait dû être expliquée et justifiée".
(©AFP / 23 février 2010 18h55)

La facture de la grippe H1N1 va donner la fièvre aux finances publiques

La facture globale de la grippe H1N1 en France avait été estimée entre 1,8 et 2,2 milliards d'euros par les sénateurs lors de l'examen du budget de l'assurance maladie. Ils avaient précisé que cette fourchette ne comprenait pas « le coût supporté par les collectivités territoriales ».

« Imprévisibilité et mauvaise gestion »

Un autre débat a porté sur le remboursement de cette campagne qui pourrait être en grande partie à la charge de l'assurance maladie.

Aventis annonce des ventes records de vaccins en 2009

7,8 milliards de bénéfice net en 2009

Le groupe annonce avoir dépensé quelque 1,08 milliard d'euros en 2009 au titre des coûts de restructuration. Sanofi-Aventis a enregistré en 2009 un bénéfice net de 7,8 milliards d'euros, en hausse de 11%, et un chiffre d'affaires de 29,3 milliards, en progression de 6,3% pour un résultat opérationnel courant de 11,15 milliards (+14,2 %).

Réitérant l'objectif de 2 milliards d'euros d'économies, le directeur général du groupe Chris Viehbacher estime qu'environ 30% de ce but serait atteint en 2010, lors de la présentation des résultats annuels de Sanofi. "Nous sommes en avance sur notre calendrier", assure M. Viehbacher, jugeant toutefois qu'on ne pouvait "pas construire une société sur les économies de coûts". "Concernant 2010, le programme de transformation devrait se traduire par davantage d'économies qu'initialement prévues", annonce le groupe, sans donner plus de précision.

La groupe pharmaceutique français Sanofi-Aventis a annoncé mardi avoir bouclé avec succès son offre publique d'achat (OPA) sur Chattem, un des leaders du médicament sans ordonnance aux Etats-Unis.

AFP 09/02/2010

Les Morts de la rue installent un "cimetière" place du Palais Royal

12 novembre 2009

"Les politiques n'affichent pas la réelle volonté *de permettre à des personnes de bénéficier du droit élémentaire d'avoir un 'chez soi'"*, déplorent les Morts de la rue, qui organisent une nouvelle cérémonie, **mercredi 18 novembre à 18 h 45 place du Palais Royal à Paris**, pour *"égrener la litanie des noms de toutes les personnes [de la rue] décédées"* depuis six mois dans toute la France.

Un *"cimetière éphémère"* doit aussi représenter symboliquement *"les tombes des 217 personnes décédées"*, **dès 14 h** sur cette même place, *"lieu du pouvoir, celui de deux Conseils garants des droits fondamentaux de la République (Conseil d'Etat et Conseil constitutionnel)"*, annonce l'organisation, qui invite les citoyens à participer à cet hommage et ainsi *"à dénoncer l'insoutenable que constitue la réalité des personnes contraintes de vivre dans la rue et d'y mourir"*. Depuis le 1er janvier, au moins 299 personnes ont connu ce sort, concluent les Morts de la rue, qui rappellent que des manifestations similaires sont organisées cet automne dans plusieurs autres villes françaises.

Collectif Les Morts de la Rue

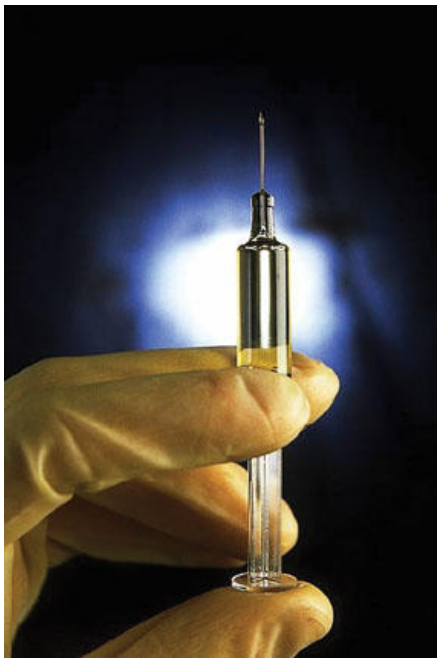

Nous avons la tristesse d'apprendre 217 morts de la rue de fin-mai à mi-octobre 2009

Familles, amis, voisins, associations, vous invitent à rendre hommage à 217 morts de la rue

Place du Palais Royal. Paris 1er

LECTURE SOLENNELLE DE LEURS NOMS

Mercredi 18 novembre 2009

À 18h45

Accueil au cimetière éphémère (même lieu) à partir de 14 heures

Une collation prolongera cet hommage.

Morts de la Rue

Ils ou elles ont vécu en moyenne **47,6 ans**

Espérance de vie en France : Hommes 74,6 - Femmes 84,5 ans (INSEE 2007)

.

Collectif Les Morts de la Rue

En accompagnant ces morts, nous agissons aussi pour les vivants

72, rue Orfila – 75020 Paris Tél. : 01 42 45 08 01- Fax. : 01 47 97 23 87

mortsdelarue@free.fr

www.mortsdelarue.org

Les effets de la surmédicamentation: Guillaume Meunier, gavé de psychotropes et mort à 30 ans

Guillaume Meunier « était différent, donc catalogué comme marginal et cas social », diagnostiqué agoraphobe, maniaco-dépressif (bipolaire), donc bourré de médicaments, sans prendre garde aux interactions et contre-indications médicamenteuses…

Sans un accompagnement psychothérapeutique. Il avait, nous dit son ami qui a réalisé la vidéo, « un traitement lourd depuis des années ». Par jour : 150mg de Séresta, 200mg de Tercian, 50mg d'Effexor, 1 comprimé de Noctran, 16 mg de Subutex. Plus 200mg de Clopixol tous les 15 jours – sur une seule ordonnance, faite par un seul médecin pour un mois

Stéthonet

Médicaments psychoactifs et mort subite.

La mort subite chez des patients sous neuroleptiques constitue un effet indésirable connu en rapport le plus souvent avec des arythmies ventri-culaires.

Les prescripteurs doivent garder à l'esprit ces inter-actions et Informer leurs patients. L'association de psychoactifs peut augmenter le risque de survenue de mort subite par action directe sur l'intervalle QT des médicaments pris un à un, mais aussi par un effet additif, voire une potentialisation par inhibition de la voie des cytochromes P 450.

Attention à ces "détails" , chez des malades souvent polymedicamentés.

la nuit solidaire 28 Novembre 2009

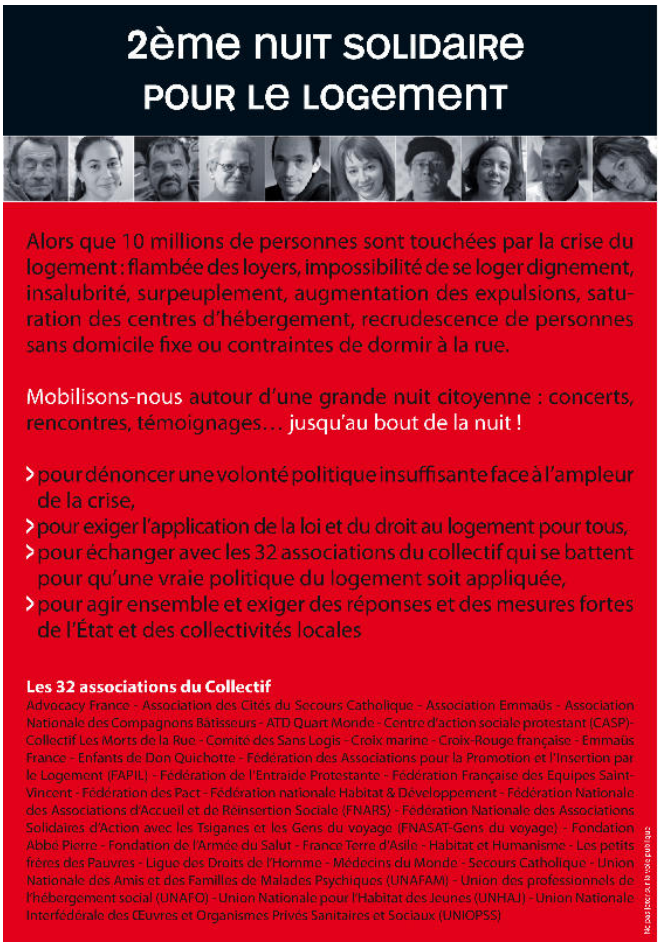

Né fin 2007 le "**Collectif des Associations Unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées**" est constitué à ce jour de 31 associations et fédérations solidaires.
En février 2008 nous organisions ensemble la première édition de la Nuit solidaire place de la République à Paris. Nous y invitions associations et citoyens à se rassembler le temps d'une nuit au cœur de la ville, pour interpeller l'opinion et les pouvoirs publics sur la crise du logement. Nous avons proposé au gouvernement 100 mesures prioritaires en faveur des personnes sans abri et mal logées, à adopter rapidement...
Depuis, ces 100 mesures attendent toujours leur mise en œuvre. Alors que la crise du logement touche aujourd'hui 10 millions de personnes, le Collectif dénonce une aggravation de la situation sur le front du logement :
Trop de personnes à la rue ou logées dans des conditions indignes, abris de fortune, camping, logements insalubres, dangereux, surpeuplés… Des centres d'hébergement saturés et un accès au logement « bloqué » Des dépenses logement atteignant des niveaux record (des centaines de milliers de ménages y consacrent jusqu'à 50% de leurs revenus) Une application beaucoup trop limitée de la loi sur le Droit au logement opposable (DALO)

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI ET MAL LOGÉES

« Nuit solidaire pour le logement » le 27 novembre 2009

Le « Collectif des associations unies »

Elles se sont réunies autour de quatre principes fondateurs :

- Personne ne doit subir la contrainte de vivre à la rue ;
- L'Etat doit être garant de l'accès et du maintien dans un logement décent ;
- Le logement doit rester la finalité de tous les dispositifs d'accueil et d'hébergement et le mode d'accueil principal ;
- L'accompagnement social doit être systématiquement proposé aux personnes concernées qui le nécessitent.

Abriter les sans abri, sans condition!
16 Décembre 2009
Par Morts de la Rue (Col...
Edition : Vivre à la rue tue
Dans une lettre à Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, Christophe Louis, président du collectif les Morts de la rue, demande que les personnes soient mises à l'abri sans conditions, c'est-à-dire comme elles sont, avec leurs animaux, leurs affaires, leurs difficultés psychologiques...

La nuit solidaire 28 Novembre 2009

Intervention de Ph Guérard au nom d'Advocacy France lue par MC Barault

C'est maintenant un constat bien établi que les personnes en souffrance psychique sont les plus nombreuses parmi les sans-abris et que les sans-abris sont des personnes en grande souffrance psychique.
Comment s'étonner que la précarité, la misère et l'absence de la sécurité d'un logement soient génératrices de l'angoisse et facteurs importants de déséquilibre personnel.
Comment s'étonner que, dans une société qui développe de plus en plus la compétitivité et la rivalité, en un mot l'égoïsme et l'indifférence à l'égard de son prochain, les personnes en souffrance psychique soient les premières touchées par l'exclusion sociale, le chômage, la misère.
Combattre le stigmate et la discrimination lutte contre la désinsertion qui conduit à la pauvreté et peut permettre d'éviter d'avoir recours à une aide psychologique. .Nous sommes pour l'accès aux soins pour tous dans des lieux accessibles à tous **« Il n'y a pas de santé sans santé mentale »**, mais nous revendiquons les droits de l'homme et nous refusons que l'hospitalisation sous contrainte soit utilisée comme réponse aux problèmes dans le cadre du plan « grand froid »
Nous demandons l'application du droit au logement et ce, quelques soient les difficultés des personnes et non le maintien dans des dispositifs d'hébergement et d'assistance.

Nous revendiquons la mise en place d'une loi-cadre en santé mentale, expression d'une politique qui soit autre chose qu'un nouveau relooking de la psychiatrie. Nous demandons que, au lieu de mesures sécuritaires, soient prise en compte dans cette politique l'exigence de conditions de vie décentes et de sécurité de vie nécessaires à l'épanouissement des adultes et des enfants, aussi bien qu'une réponse humaine à ce qui pousse à commettre des suicides sur les lieux de travail, des homicides entre voisins,par exemple.

Des associations portent leur "cri d'alarme" sur le logement à l'Elysée 3 mars 2010 - Une délégation représentant les 31 associations du Collectif pour le logement des personnes sans-abri et mal logées a porté mercredi à l'Elysée son "cri d'alarme" sous forme de propositions pour endiguer la crise, à quelques jours de la fin de la trêve des expulsions.

L'état de la psychiatrie

MADAME ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé et des Sports

Madame le Ministre,
Informé que votre Cabinet travaille actuellement à l'élaboration d'une Loi sur l'Hospitalisation Sous Contrainte, je souhaite vous faire part de nos propositions en la matière afin de contribuer à l'effort d'élaboration en apportant l'éclairage d'acteurs dans ce domaine, notre association étant une association d'usagers en santé mentale.
Le texte que nous vous remettons a fait l'objet d'une audition de la part de la Commission Consultative des Droits de l'Homme le 24 janvier 2008.Nous faisons parvenir ce même document directement à Monsieur Ronan Le Joubioux et serions heureux de soutenir verbalement nos propositions auprès de vous-même ou de Monsieur Le Joubioux, si vous le souhaitez. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mon profond respect et de ma haute considération. Caen le 18.02.2010Le Président, Philippe GUERARD

Journée Nationale du collectif des 39-Contre la Nuit Sécuritaire du 28 Novembre

« Quelle Hospitalité pour la Folie ? »
Un millier de participants !
Atmosphère déterminée, sereine, combative

Organisateurs comme participants, professionnels, patients, usagers, familles, nous restons impressionnés par l'intensité des échanges et l'attention portée à la parole de chacun. Nombreux sont venus de toute la France pour témoigner, pour partager les expériences, les constats dramatiques mais aussi pour marquer leur détermination à résister.

De la réaction d'indignation suite au 2 décembre 2008 est née un véritable mouvement original qui par sa dynamique nourrit un débat riche et pluraliste au cours duquel ont pu largement s'exprimer convergences et divergences.

Tout au long de la journée, les tables rondes successives ont illustré plusieurs fils de réflexion et d'actions à travers les différents thèmes abordés :

- la dérive sécuritaire avec la banalisation de la contrainte.
- la normalisation des pratiques par le biais des protocoles et des accréditations successives.
- la déshumanisation du soin par la dislocation des liens entre les acteurs du soin.

"Quelle hospitalité pour la Folie ? " question évidente et pourtant si étrangère au contexte actuel, elle a été le fil rouge et la cause commune de cette journée.

La logique sécuritaire et gestionnaire dans laquelle nous travaillons constitue une tentative permanente de nous exproprier de notre fonction de soignant. Il nous appartient de questionner le sens des actes et des mots de notre métier. Nous avons à nous libérer d'une imposture des mots qui nous contraint.

Communiqué de presse de l'appel des 39

« En amalgamant la folie à une pure dangerosité sociale, en assimilant d'une façon calculée la maladie mentale à la délinquance, est justifié un plan de mesures sécuritaires inacceptables.
Alors que les professionnels alertent régulièrement les pouvoirs publics non seulement sur les conditions de plus en plus restrictives de leur capacité de soigner, sur l'inégalité croissante de l'accès aux soins, mais aussi sur la mainmise gestionnaire et technocratique de leurs espaces de travail et d'innovation, une seule réponse leur a été opposée : attention danger, sécurisez, enfermez, obligez, et surtout n'oubliez pas que votre responsabilité sera engagée en cas « de dérapage ».

Ceci est un extrait de l'appel lancé par le « groupe des 39 » il y a un an contre « la nuit sécuritaire »

Près de 30 000 citoyens (soignants, patients, familles, etc.) l'ont signé.

Nous, soignants en psychiatrie, affirmions dans cet appel :
Devant tant de « dangerosité » construite, la psychiatrie se verrait-elle expropriée de sa fonction soignante, pour redevenir la gardienne de l'ordre social ? Nous, citoyens, psychiatres, professionnels du soin, du travail social, refusons de servir de caution à cette dérive idéologique de notre société. Nous refusons de trahir notre responsabilité citoyenne et notre éthique des soins dans des compromissions indignes et inacceptables. Nous refusons de voir la question des soins psychiques réduite à un pur contrôle sécuritaire criminalisant outrageusement la maladie mentale. Nous refusons d'être instrumentalisés dans une logique de surveillance et de séquestration.

Un an après, le discours sécuritaire s'amplifie. Il est appuyé par les projets de réforme de la loi de 1990, par des circulaires dont la dernière, en date 11 janvier 2010, provoque de toute part des réactions de colère tant la main mise du ministère de l'intérieur et « du maintien de l'ordre public » envahit le champ du soin pour tenter de l'assimiler à du gardiennage décidé par le préfet.

Les raisons sanitaires sont bafouées : le préfet décide comme il veut et quand il veut si un patient hospitalisé en HO peut bénéficier de sortie d'essai « décidée » par les équipes soignantes.

L'état de la psychiatrie

Suite communiqué des 39

Par la rédaction de cette circulaire, l'état stigmatise les équipes de soin, jugées laxistes ou incompétentes, s'autorise à restreindre les droits des patients et poursuit le chemin de leur ségrégation.
Le collectif des 39 se félicite des réactions unanimes de la profession contre cette circulaire
Il appelle toutes les associations et syndicats de la profession, les parents, les patients, à mener une action unitaire massive contre cette politique inacceptable et à élaborer des pratiques respectueuses des droits et libertés.
Le collectif des 39 est prêt à engager toute son énergie afin qu'une action de grande ampleur puisse se réaliser. C'est là le seul moyen de stopper cette machine infernale.
www.collectifpsychiatrie.fr

La circulaire du 11 janvier 2010 (conclusion)

Telles sont les recommandations méthodologiques que nous vous invitions à mettre en œuvre afin de vous assurer de la compatibilité de la mesure de sortie d'essai avec les impératifs d'ordre et de sécurité publics.

Brice HORTEFEUX
Roselyne BACHELOT

« La résistance de la psychiatrie s'amplifie » (Eric Favereau - Libération)

Beau succès, samedi, pour le collectif contre la *«nuit sécuritaire»,* à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Ils étaient plus d'un millier - psys, infirmiers, magistrats, malades, associatifs - à venir écouter et participer au débat pour une psychiatrie *«hospitalière»,* loin des mesures sécuritaires (*Libération* de samedi). *«Arrêtons les plaintes, résistons. La folie, c'est ce qui nous interroge. Vouloir la détruire ou l'éradiquer, c'est une folie»,* a dit avec force le docteur Roger Ferreri. ***«Vous nous avez invités, mais on se rencontre peu, on a parfois l'impression de ne pas être sur la même planète»,*** **a lancé une patiente, militante d'Advocacy, un groupe d'usagers en santé mentale.** Le psychiatre Hervé Bokobza, coordonnateur de la *«nuit sécuritaire»,* a conclu : *«Depuis notre création, il y a un an, quelque chose se passe. Un mouvement est en train de naître. Il est là parce que nos syndicats, nos sociétés savantes sont défaillantes. Ce qu'il va être ? A nous de le construire.»* Et de proposer que tout le monde porte un signe, un badge de reconnaissance. Comme un premier pas de résistance partagée. É.F
.

Les psychiatres hospitaliers favorables à une judiciarisation de l'hospitalisation sous contrainte

Mercredi 30 septembre 2009 - 17:04
(Par l'envoyée spéciale d'APM,
Hélène MAUDUIT)

Les modalités de réforme de l'hospitalisation d'office (HO) et de l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), créées dans la loi du 27 juin 1990, ont été discutées lors de **l'assemblée générale du Syndicat des psychiatres hospitaliers** (SPH) à Arcachon (Gironde) en présence de représentants de l'Intersyndicale de défense de la psychiatrie publique (Idepp, regroupant le Syndicat des psychiatres d'exercice public (Spep) et le Syndicat des psychiatres de secteur (SPS)), de l'Union syndicale de la psychiatrie (USP) et de la fédération d'usagers de la psychiatrie (Fnapsy).

Les syndicats de psychiatres reprennent les conclusions du rapport du groupe national d'évaluation de la loi du 27 juin 1990, présidé par l'inspectrice générale des affaires sociales, Hélène Strohl, rendu en septembre 1997 et jamais mis en oeuvre.

Contrôle du JLD

Suivant les conclusions du rapport Strohl, le SPH propose dans un document une judiciarisation des soins sous contrainte avec une double voie d'entrée, civile ou judiciaire. La voie civile serait décidé par le JLD après émission d'un certificat médical accompagné de la "demande d'un tiers agissant dans l'intérêt général"et d'un certificat de confirmation de 24 heures ou de 72 heures rédigé par le praticien hospitalier pendant la période d'observation.
Le tiers pourrait être un membre de la famille, un élu local, un représentant des forces de l'ordre (police, gendarmerie) ou un travailleur social.
Pour les soins ambulatoires sans consentement, le SPH préconise des certificats médicaux à deux semaines puis toutes les six semaines. Le certificat initial doit détailler les modalités de suivi de ces soins.
Au delà de 20 semaines, l'avis de la commission départementale des hospitalisations psychiatriques (CDHP) pourrait être sollicité par le patient sur l'opportunité de la poursuite des soins.
La sortie d'essai d'hospitalisation serait maintenue en tant que telle mais pourrait être convertie, au delà d'un délai à définir, en soins ambulatoires sans consentement.

Le président du SPH, Jean-Claude Pénochet, a souligné que la loi de 1990 devait être réformée pour mettre fin à des pouvoirs exorbitants du préfet.

Thierry Trémine a estimé que le JLD devait avoir les moyens de cette nouvelle mission "pour gérer les hospitalisations sous contrainte".

Trop tôt pour la judiciarisation, selon la FNAPSY

La présidente de la Fnapsy, Claude Finkelstein, s'est félicitée de cette position des psychiatres qui est "exactement la demande de la Fnapsy depuis des années".
Toutefois, elle a estimé que la France n'était "pas mûre pour la judiciarisation". "Ce serait aller trop loin, les esprits ne sont pas prêts". Elle a estimé qu'il fallait plutôt viser "un projet de loi court, applicable et simple".

"Il faudrait quatre points, deux sur l'organisation des soins et deux sur les soins sous contrainte". Elle compte prochainement s'adresser directement au président de la République.

Position et propositions de l'Association Advocacy France concernant l'hospitalisation sous contrainte (extraits)

Il est important que la voix des personnes intéressées directement soit entendue par le législateur sur L'association Advocacy France demande au législateur d'être fidèle aux recommandations des textes internationaux afin d'être :

- Respectueux des droits de l'homme notamment au principe de la liberté individuelle.
- Attentif au principe de non ségrégation et non discrimination du fait de la maladie et/ou du handicap.
- Vigilant à la responsabilité de la puissance publique dans l'accès au soin pour tous.

Nous affirmons que :

- Ces principes généraux peuvent et doivent être respectés dans le cadre d'une loi régissant l'hospitalisation sous contrainte par des dispositions concrètes.
- Contenir une personne en raison de son comportement et la contraindre en raison du danger présenté pour elle-même ou pour autrui peut être nécessaire.
- Cette contrainte met alors la puissance publique dans l'obligation d'apporter à la personne l'attention et le soin dont elle a besoin dans les plus brefs délais.
- La loi nécessaire à la mesure privative de liberté qui en résulte ne doit pas être une loi spécifique désignant une catégorie de personnes, à savoir les malades mentaux. (En cela, elle serait clairement ségrégative).

- Cette loi doit être une loi de droit commun reposant non sur l'évaluation de la personne, mais sur l'évaluation de la situation.

Nous aborderons successivement :

- L'intitulé de la loi doit la définir comme une loi relative à l'obligation de prendre une mesure de protection d'une personne dans l'urgence..

- La prise de décision : la loi doit préciser les modalités de prise de décision de telle manière que cette décision soit clairement établie comme **exceptionnelle.** La nécessité de cette décision devrait être certifiée par deux témoins,. Ils devront certifier que tout a été fait pour persuader la personne d'accepter la mesure d'assistance, et bien sûr de la présence du danger pour la personne ou pour autrui. Nous pensons que les secteurs de psychiatrie devraient tous être équipés de centres d'accueil et de crise ouverts 24h/24 et dotés d'équipes mobiles capables de se déplacer sur les lieux de la crise. Ces équipes doivent avoir la capacité de jouer un rôle de modérateur de la crise et de négociation avec la personne.

Nous pensons que la présence d'un comportement original, « bizarre », qui ne met en danger ni la personne, ni autrui ne justifie pas une mesure privative de liberté, sauf si, bien sûr, il contrevient aux lois en vigueur. La présence d'un certificat médical est nécessaire si l'orientation se fait alors vers un établissement sanitaire.

Le **« placement »** peut permettre la mise en place d'un traitement négocié.

Le placement dans l'espace sanitaire ne saurait dépasser 72 heures sans la saisine d'un juge. Par définition, dans un état de droit, toute privation de liberté doit relever de l'autorité judiciaire à moins de tomber dans la logique de la « lettre de cachet ».

Le contrôle de la mesure et le suivi dans la durée.

La loi devrait créer deux instances qui faciliteraient l'efficacité de la mesure et à terme l'extinction de la contrainte par l'obtention du consentement qui reste l'objectif de la mesure.

- **Le juge des affaires psychiatriques**
- **La généralisation de la personne de confiance**

A) Le juge des affaires psychiatriques pourrait être un juge civil, équivalent au juge des tutelles. Il serait le coordinateur de la commission Départementale des Affaires Psychiatriques. (élargi au soin extra- hospitalier). Il aurait à se prononcer sur :

1) L'hospitalisation sous contrainte, dans un délai de 72h maximum suivant l'évènement ayant justifié la contrainte.

2) Le maintien de l'hospitalisation sous contrainte. Le juge pourra confirmer le maintien de la mesure de contrainte, au vu, à chaque fois d'un certificat médical circonstancié du médecin du service accueillant la personne :

* chaque semaine, au cours du 1er mois.
* chaque mois, à l'issue du 1er mois.
* chaque 6 mois, le juge procédera à une instruction approfondie de la situation de la personne.

Ces propositions n'ont pas pour but d'alourdir des procédures mais, au contraire, de passer le plus rapidement d'une mesure de contrainte à un soin avec consentement, la contrainte ayant été provoquée par une situation de « crise » généralement passagère. Tout doit être mis en œuvre pour la mise en place d'un authentique contrat de confiance entre soignants et soignés.

3) Dans cette optique, le juge des affaires psychiatriques doit pouvoir être saisi par les personnes hospitalisées (et pas seulement sous contrainte) dans le cas de litige entre la personne hospitalisée et le médecin concernant le traitement.

4) Le juge pourra, de la même manière être saisi par les personnes suivies en psychiatrie en dehors de l'hospitalisation.

5) Le JA Psy pourra se prononcer sur les questions relatives à la qualité de l'hospitalisation et sur la qualité des soins intra et -de plus-extrahospitalier (sans mettre en cause la compétence médicale).

B) La généralisation de la personne de confiance.

1) La place et la responsabilité de la personne de confiance sont essentiels au sentiment de sécurité de la personne objet d'une mesure d'hospitalisation sous contrainte. Le sentiment de sécurité sera le meilleur facteur pour lever les réactions de méfiance injustifiée et d'agressivité intempestive. Deux cas peuvent se présenter :

a) La personne hospitalisée avait déjà, préalablement à la mesure, désigné une personne de confiance. **Cette disposition est un important facteur de prévention des risques liés à la souffrance psychique.**

b) La personne hospitalisée n'avait pas, préalablement à la mesure, désigné une personne de confiance. Il doit exister auprès des hôpitaux des personnes (« ombusmen » selon le terme admis dans le nord de l'Europe) qui ne dépendent pas des services ni de la direction de l'hôpital, qui relèvent de l'autorité du juge des affaires psychiatriques et de la CDAP.

LU DANS LA PRESSE

Communiqué : UNAFAM, FNAPSY, CME-CHS, ADESM (Extraits)

Paris, le 11 février 2010 :

Les organisations signataires ont été reçues ce jour par Monsieur Ronan LE JOUBIOUX, Conseiller de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, en charge des questions juridiques et de « santé – société ».

Celui-ci a présenté les grandes orientations du projet de loi reformant la loi du 27 juin 1990 *« relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation »*.

Au vu des ces éléments et de la qualité du climat du travail engagé, **les organisations signataires,** tout en restant vigilantes et sous réserve d'une lecture approfondie d'un texte qui ne leur a pas été communiqué, **tiennent à souligner les avancées positives des orientations présentées pour un projet de loi** dont chacun mesure l'importance, non seulement pour les usagers en santé mentale, mais pour notre société dans son ensemble.

Réponse à la question orale au Sénat

N° 577 du 7 juillet 2009 de Madame Mireille SCHURCH :

Situation financière des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés reprenant une activité professionnelle.

Dès 2010, le mécanisme de cumul entre AAH et salaire sera réformé pour le rendre plus lisible, plus simple et plus équitable. Le montant de l'allocation versée sera revu chaque trimestre afin de l'ajuster plus rapidement à l'évolution de la situation du bénéficiaire. Les différents abattements existants sur les revenus d'activité seront remplacés par un abattement unique de 80 % sur les revenus compris entre 0 et 0,4 SMIC et un abattement de 40 % au-delà. Le cumul entre AAH et salaire sera désormais possible jusqu'à 1,3 SMIC, au lieu de 1 SMIC aujourd'hui. Les distinctions entre allocataires fondées sur le taux d'incapacité seront supprimées. Depuis le 1er janvier 2009, une personne handicapée peut percevoir l'AAH dès son premier jour d'inactivité, au lieu d'attendre un an, et elle bénéficie automatiquement d'un bilan professionnel. Le budget des MDPH a été augmenté de 15 millions d'euros pour permettre de réaliser ce bilan. Le Gouvernement a lancé une mission d'experts chargée de concevoir un nouvel outil d'évaluation de la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi afin de mieux orienter les demandeurs de l'AAH en fonction de leur projet de vie. Ses premières conclusions seront connues cet été.

Proposition de loi du 22/12/09 au Sénat

Tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées *et portant diverses dispositions relatives à la* ***politique*** *du* **handicap**, présentée par mm. P. Blanc, N. About, G. Barbier, J. Billard, J. Blanc, Mme B. Bout, etc. sénateurs.

Pour ces motifs, cette proposition de loi vise à apporter des réponses aux dysfonctionnements observés après la mise en oeuvre de la loi Handicap : - d'une part, en proposant les mesures techniques susceptibles d'améliorer le fonctionnement des MDPH ;- d'autre part, en prévoyant des dispositifs tendant à améliorer la prise en charge des frais de compensation du handicap et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Appel des 39 – La Nuit Sécuritaire
Collectif Refus de la Politique de la Peur
Union Syndicale de la Psychiatrie SUD
Santé Sociaux Nord Pas de Calais

Vendredi 15 janvier 2010 -LILLE
Maison Folie Wazemmes
70 rue des Sarrazins
Journée de défense de la psychiatrie de service public
Soins psychiques et indépendance professionnelle

La santé mentale, enfin,

Pour une loi Cadre en santé mentale

Advocacy France milite pour une Loi cadre en santé mentale qui prenne en compte aussi bien l'accès au soin dans des lieux non spécifiques que la prévention des suicides au travail, ou les relations de voisinage.
L'actualité ne manque pas et chaque jour voit soit un psychiatre militaire dans une impasse tuer 7 soldats avant de se suicider, soit un écolier sans problème prendre une école maternelle en otage. On voit bien qu'une réponse sécuritaire ne peut être une réponse pérenne. Le rapport « Kovess » apporte des éclairages essentiels et c'est pourquoi nous en publions un extrait, ainsi que des citations de nos travaux antérieurs

La santé mentale, l'affaire de tous (extrait du rapport)

Santé mentale : une configuration inédite ?

La place de la santé mentale dans la vie collective connaît une phase aiguë de médiatisation. La crise de management traversée par certaines entreprises ou services publics n'en est qu'un des aspects. Car ce n'est pas seulement le travail, mais l'ensemble des grands intégrateurs ou domaines de la vie collective (l'école, la famille, le quartier de résidence, etc.) qui sont perçus désormais de manière ambivalente dans leur contribution positive et négative au bien-être. Si une discussion s'amorce actuellement sur les chiffres du suicide lié au travail et sur leur interprétation, l'opinion n'en est pas moins frappée par des drames humains. Une majorité de citoyens se trouve confortée dans l'idée que «la vie serait plus difficile qu'avant», et en tant que telle génératrice d'une épidémie de stress, de dépression ou d'anxiété.

Le souci pour les troubles de masse de la subjectivité individuelle imprègne aujourd'hui l'ensemble de la vie sociale.

Sans se désintéresser du contexte immédiat, c'est la capacité structurelle de la société française à prendre en compte les enjeux de santé mentale, notamment dans sa dimension «positive» et de bien- être, qui est l'objet du présent rapport.

Plusieurs tendances de fond convergent vers une même considération : une vie réussie impliquerait dorénavant la «santé» mentale.
Les travaux de la Commission Stiglitz incitent à une meilleure prise en compte de la dimension subjective du bien-être (évaluation cognitive de la vie, bonheur, satisfaction, émotions positives ou négatives), notamment pour le pilotage des politiques publiques.
Enfin, au niveau de chaque individu, les différentes formes du «bien-être mental» (désir de réalisation, résilience aux difficultés ou capacité de rebond, empathie et capacité à se lier avec autrui) sont des dispositions plus que jamais jugées nécessaires dans le parcours de vie. Mobilité, responsabilité, complexité… «Il n'y a pas aujourd'hui de santé, de bien-être ni de socialité équilibrée sans santé mentale ».

Les enjeux de la « santé mentale » ne sont plus subsumés (= compris et résumés globalement) sous la seule maladie mentale pour inclure la détresse psychologique et la santé « positive », comme aptitude au bien être, au rebond, à la relation, etc). Cette définition modifie assez radicalement les données du problème.

Dans le cas de la France, elle incite à faire rapidement évoluer des approches de la santé mentale encore trop réactives, fragmentées ou sectorielles, strictement sanitaires ou médico-sociales.
La santé mentale et la satisfaction dépendent de facteurs environnementaux (famille, éducation, emploi, logement, etc.) et de comportements individuels (tabagisme, recours au système de soins, etc.), de sorte qu'une amélioration significative ne peut-être obtenue que par une action persistante.
La sensibilisation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs vis-à-vis de la santé mentale sont la voie la plus souhaitable. Toutefois, cette mobilisation des individus, des collectivités, comme des acteurs institutionnels et économiques **suppose qu'une stratégie d'ensemble soit définie par les pouvoirs publics.** Cette démarche est celle préconisée par l'Organisation Mondiale de la Santé et par l'Union européenne.

Le renouvellement du concept de santé mentale

En 1946, le préambule de la Constitution de l'OMS a défini la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». En 2008, le Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être établit que « la santé mentale est un droit de l'homme. Elle est indispensable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie. Elle favorise l'apprentissage, le travail et la participation à la société ».
L'approche par les capabilités, qui trouve sa source dans les travaux

d'Amartya Sen, insiste à la fois sur la promotion des potentialités individuelles et sur les opportunités d'accès aux services pour lutter contre les inégalités. Les « capabilités » représentent la capacité réelle qu'ont les individus d'atteindre les buts qu'ils se fixent.

Au titre des priorités pour l'Europe dans la décennie figure enfin « la promotion du bien-être mental pour tous en tant que condition fondamentale à la qualité de la vie, élément essentiel de la cohésion sociale, de la productivité, de la paix et de la stabilité dans le cadre de vie, contribuant au développement du capital social et de l'économie dans nos sociétés » (Déclaration européenne sur la santé mentale, OMS Europe, 2005). L'organisation souligne l'importance de ne pas restreindre la notion de santé mentale à la seule absence de maladie mentale qui, de fait, tronque l'action en matière de santé mentale de sa dimension positive, c'est-à-dire comme « état de bien-être dans lequel la personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et fructueux et contribuer à la vie de sa communauté » (OMS 2001).

Encadré n°6 : Les outils d'une démocratie sanitaire selon l'OMS

L'OMS encourage les ministères de la Santé de ses États membres à oeuvrer sur un terrain d'égalité avec d'autres parties prenantes afin de favoriser au mieux l'insertion sociale et l'amélioration de la santé mentale. Afin d'optimiser au mieux l'action publique dans ce domaine, l'OMS propose deux outils essentiels : l'« advocacy » et l'« empowerment ».

L'« advocacy », *dit encore « plaidoyer » ou « médiation sociale », désigne l'aide à l'expression des personnes qui s'estiment victimes d'un préjudice, se sentent insuffisamment écoutées ou respectées par leurs interlocuteurs institutionnels, ou rencontrent des obstacles dans l'accès aux droits. Dans le champ de la santé mentale, l' « advocacy » a pour but de susciter un changement d'attitudes, de pratiques ou de programmes dans la société (information, amélioration des soins, etc.). Elle peut avoir divers supports tels qu'un collectif d'usagers, l'intermédiaire d'une personne « advocate », etc. L'OMS juge le « plaidoyer » efficace pour attirer l'attention sur l'importance de la santé mentale et s'assurer qu'elle figure dans les programmes de santé nationaux. Il amène des améliorations significatives en matière de politique, de législation et de services. Il a également été démontré que ce mode d'action réduisait la durée de traitement des malades hospitalisés et la fréquentation des services de santé, augmentait l'estime de soi et le sentiment de bien-être, améliorait la capacité à faire face aux crises, renforçait les réseaux sociaux, stimulait les relations familiales, etc. (Advocacy for mental health, World Health Organization, 2003).*

L'« empowerment » *consiste à faire participer les patients et les aidants, notamment familiaux, dans l'élaboration et la planification des services publics. Les patients et les aidants fournissent des recommandations informées si on leur en donne la possibilité. Selon l'OMS, le rôle restreint accordé aux structures représentant les patients et leur entourage constitue un obstacle à l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques adaptées aux besoins et aux aspirations des personnes concernées. Favoriser ce type de dialogue serait bénéfique en matière de promotion de la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation.*

Les notions d'« advocacy » et d' « empowerment » sont mobilisables pour l'ensemble des enjeux de santé mentale, dès lors qu'elles modélisent une capacité d'influence des parties prenantes dans les différentes sphères de la vie sociale (le parallèle est par exemple fondé avec les notions de « partenaires sociaux » et de « dialogue social » dans l'entreprise).

Citations du Docteur Christophe DEJOURS

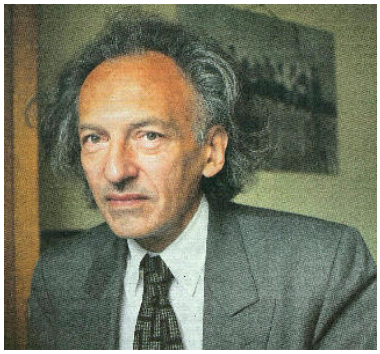

La souffrance éthique dans le travail est massive
Il n'y a pas de fatalité dans le suicide au travail !

Il s'agit de mettre en place un espace de délibération sur la question du travail, qui permette de comprendre ce qui ne va pas dans le travail et débouche sur la possibilité de le transformer.

Autrefois, la prévention du suicide était faite par tout le monde, les copains, les collègues.

Le vivre ensemble, c'est une prévention du suicide.

La solitude est un élément déterminant du suicide au travail.

« Détruire le travail, c'est détruire le vivre ensemble »

Exceptionnel. C'est le mot qui vient à l'esprit à la vision de "La Mise à mort du travail", un documentaire en deux parties (ce soir et mercredi sur France 3) réalisé par Jean-Robert Viallet. En obtenant de pouvoir filmer les entreprises de l'intérieur, notamment Fenwick et Carglass, ce réalisateur démontre en quoi la course à l'efficacité des entreprises mondialisées (mais pas seulement) génère chez les salariés de la souffrance, physique et mentale, voire pire…

La santé mentale, enfin,

Extrait de la Réponse d'Advocacy France au Rapport d'Edouard Couty

« Est-il utopique, au XXIème siècle d'envisager que la question de **la Santé Mentale** soit prise en compte **dans le cadre** de **Maisons** (Départementales ?) **de la Solidarité**, au sein et avec d'autres questions faisant appel à la solidarité, et que le public (dont on sait combien il est fluctuant parfois)ayant besoin de services et de soins trouverait les réponses adaptées. Ces maisons pourraient être de véritables viviers citoyens où la dimension de la formation à la responsabilité à l'égard du prochain pourrait trouver sa place ? »

Extrait des recommandations remises par Advocacy France à des députés

« Comme dans le champ professionnel, l'inclusion des personnes handicapées dans la cite doit bénéficier à tous. Ce week-end un homme a tue 2 couples (et les enfants) de voisins qu'il ne supportait plus puis s'est suicide. Le législateur est interpelle à rendre le voisinage plus humain….

C'est avec raison que le Législateur peut dire qu'il n'a pas compétence sur l'humeur de mon voisin. Il peut cependant impulser une politique publique qui permette de combattre une ambiance régnante de plus en plus compétitive et individualiste…

…. S'inspirant de la même philosophie, (que les Espaces Conviviaux Citoyens, ndlr) il est possible de développer des pratiques et des espaces où les gens se parlent, se connaissent, puissent s'apprécier. Il faut considérer comme un tout le besoin d'échange et de reconnaissance et la politique de soins psychiatriques. Comment ne pas voir qu'il y a une continuité entre le drame de ce week-end (un homme tuant un 2 couples et les enfants de voisins qu'il ne supportait plus) et le drame de Nanterre ? Comment ne pas s'interroger sur le drame de ces adolescents qui, un jour, sans crier gare tuent leurs parents ou des enfants dans une maternelle. Cela interroge sur la prévention de la maladie ET sur la promotion de la Santé Mentale**. Emparons-nous, emparez-vous, Mesdames et Messieurs les Députés du mot d'ordre « Pas de Santé sans Santé Mentale ».**

Nous demandons une loi-cadre en santé mentale qui soit une promotion de la Santé Mentale pour tous et non un rafistolage des dispositifs psychiatriques. Nous demandons que les équipes de secteur psychiatrique ne soient plus des services « à part » mais soient intégrées dans des Maisons de la Solidarité ou chacun pourrait trouver les services dont il a besoin, « services d'utilité générale », mais aussi y développer l'entraide, la solidarité et le bénévolat. Nous demandons que dans les hôpitaux soient mis en place des « *ombusmen* » indépendants qui pourront recueillir les plaintes,dans une démarche où dans le même temps ,sur d'autres lieux, des personnes seront mises à disposition pour amplifier la parole afin que ce jour où les personnes peu habituées à parler seront entendues par des personnes peu habituées à écouter, que ce jour soit arrivé et que ce mot d'ordre soit grâce à vous devenu du présent concret. »

Rue, urgence, maladie, exclusion: comment en sortir ? (Edition Vivre à la rue tue)

Le collectif les Morts de la Rue vient d'ouvrir une nouvelle tribune sur médiapart,
Nous vous invitons à la lire. Si vous souhaitez participer vous pouvez nous faire parvenir vos contributions.
http://www.mediapart.fr/club/edition/vivre-la-rue-tue/article/170210/rue-urgence-maladie-exclusion-comment-en-sortir

À l'occasion de la sortie du livre de Xavier Emmanuelli et Catherine Malabou, « La Grande exclusion », le collectif Les morts de la rue souhaite ouvrir le débat: la clé du problème de l'exclusion est-elle médicale ou d'abord sociale? Eléments de réponse ci-dessous, et commentaires bienvenus.

Il y a un bon nombre d'années, naissait à Paris, puis en province, à l'initiative de Xavier Emmanuelli, le Samu social, qui proposait à toute personne de la rue qui le demandait (le fameux 115) ramassage, hébergement d'urgence, premiers soins. Cette action forte, ce sauvetage de masse qui répondait à une urgence et malheureusement y répond encore aujourd'hui, permit à beaucoup de survivre. Mais, comme son fondateur le disait lui-même, cet acte politique majeur supposait un second volet, réclamait un suivi, une action de fond, plus difficile que la première pour accompagner chaque personne et l'aider à se reconstruire, car si on tombe vite dans la rue, on en ressort difficilement. Or la volonté politique s'arrêta là. Une énorme et coûteuse machine s'installa, avec l'aide de grosses associations. L'urgence devint chronique. Même si de multiples d'éviter l'enlisement du système, ce ne fut que bricolage. révoltes et initiatives ici et là essayaient.

Les temps changent. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que le système français est à bout de souffle, bon nombre de bénéficiaires le refusent ; il détruit autant qu'il sauve. Il y autant sinon plus de personnes à la rue, et de plus en plus de morts. Les associations, l'Etat lui-même prennent conscience que, si pour certaines personnes il est trop tard, il faut maintenant essayer de réintégrer dans la communauté l'immense majorité des personnes de la rue et faire de la prévention. Et pour cela promouvoir une autre politique.

Mon expérience de vie (suite et fin)

côté, les « écorchés de la vie ».C'est pourquoi je veux faire du « militantisme associatif »dans le système de santé. Je fais des formations pour être représentante des usagers dans diverses instances et en vue de l'ouverture de la Maison des Usagers à l'hôpital psychiatrique.

Car , si vous perdez votre dignité, c'est qu'elle vous aura été volée.

A un moment, j'ai dû, également demander la « mise sous curatelle » et monter un petit dossier de surendettement car j'avais peur de tout perdre. Il faut savoir mettre son orgueil dans sa poche, car ce n'est pas une honte d'être sous curatelle, mais c'est une protection qui peut n'être que momentanée et nous aider à surmonter l'insurmontable. La vie m'a fait un cadeau avec l'arrivée de mes deux petites-filles (6 et 12 ans) et grâce à leur amour : « Tu n'es pas vieille » « Tu es belle et je t'aime pour toujours ».J'ai pu reprendre goût à la vie, à aimer, à accepter d'être aimée,mais cela est encore difficile (chat échaudé craint l'eau froide).

Alors, vous qui lirez ce témoignage, accrochez vous à ces tous petits riens de la vie de tous les jours, car chaque jour suffit à sa peine. Tout le monde peut se reconstruire à tout âge. J'ai 58 ans, j'y crois et c'est ce je vis actuellement. Je suis en gestation de moi-même et je commence à ressentir les premières contractions. Je suis en train de « naître », tout simplement, car jusqu'à présent je n'ai jamais pu être moi-même. car, quoique je fasse, tout le monde m'en a empêché en me faisant croire que je n'étais qu'une « serpillière ». Je suis actuellement présidente de l'animation de l'Espace Convivial Citoyen de Caen et je m'épanouis à travers mon bénévolat et mes diverses actions. Hier, je vivais avec mon extérieur, aujourd'hui je vis à travers mon intérieur. Bien sûr, il y urgence,mais prudence. « Même sur un corps brûlé, la vie peut reprendre ». **Courage à tous.**

Bernadette Delanée (dite Berny)

Les communiqués de santé mentale Europe

5.02.2010 Santé Mentale Europe appelle les chefs d'Etats européens à prendre sérieusement en compte les revendications des Association dans le Stratégie de l'union européenne pour 2020

La Commission européenne a lancé une consultation sur la Stratégie de l'Union européenne qui encadrera les directions politiques prises jusqu'en 2020.Après la publication en première analyse des réponses de la consultation, SME, comme beaucoup d'autres ONG est étonnée que les conclusions globales de la Commission européenne semblent être que le meilleur moyen pour porter les questions de santé et de social soit le « travail courant ».Cette option est inacceptable pour SME.

Rappelons les 7 points sur lesquels SME avait transmis ses conclusions :

1) Une importance plus grande pour la question de santé et de bien-être de la population.

2) Les systèmes de protection sociale ont besoin de soulager la situation en temps de crise

3) Des plans de revenus minimum doivent être assurés.

4) Les Etats membres de l'EU doivent créer un climat qui crée des emplois.

5) Il faut développer un baromètre social pour mesurer les effets que les politiques ont ou auront sur la situation sociale du pays.

6) La société civile devrait être régulièrement sollicitée dans l'élaboration des politiques.

7) Protéger les personnes les plus vulnérables de la société par la promotion de la justice sociale comme de la santé mentale et du bien-être de la population - facteur décisif de cohésion sociale.

21.01.2010 Message de SME pour l'Année Européenne 2010 de lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale.

L'Année Européenne 2010 de lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale a été officiellement lancée lors d'une conférence de la Présidence espagnole de l'UE à Madrid dans son communiqué sur L'Année Européenne SME aimerait attirer l'attention des hommes politiques et des autres acteurs sur la situation particulière des personnes vulnérables ayant des problèmes de santé mentale.

3.12.09 Les recommandations de SME en santé Mentale et Bien-Etre auprès du Programme du Trio-présidentiel.

Le 1er janvier, le prochain Trio présidentiel, commençant avec l'Espagne, suivie de la Belgique et la Hongrie, va prendre son mandat. Préalablement aux grandes lignes du programme de 18 mois de ce trio présidentiel, SME a adressé aux Premiers Ministres de ces pays une lettre qui leur demande instamment de prêter une attention soutenue aux questions de Santé Mentale et de Bien Etre.

30.11.09 « Pauvreté et Santé mentale dans l'Union européenne : une question de droits de l'Homme ».SME a organisé une manifestation au Parlement Européen.

Le 30 Novembre, SME a tenu sa manifestation d'éveil d'attention au parlement européen. Cette année le sujet était orienté vers l'Année Européenne à venir sur la Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale et est dédiée à cette problématique pour soulever l'attention sur sa dimension en terme de droits de l'Homme. Sme appelle les membres du Parlement européen à incorporer cette question dans leur travail législatif et leurs initiatives.

25.11.09 Journée Internationale pour l'Elimination de la Violence faite aux femmes. Position de SME sur la violence basée sur la différence des sexes

Le 25 Novembre est la Journée Internationale pour l'Elimination de la Violence faite aux femmes. SME croit que la violence faite aux femmes est une question clef de l'inégalité sexuelle et la discrimination des femmes aussi bien dans les questions de développement que pour la santé et la pauvreté.

Les barbares

Au feu, les temps barbares sont revenus.
Un épais manteau de fumée encercle
Le sanctuaire des licorneaux.
Les loups, tapis depuis des lustres
Dans leur indifférence,
Sont sortis du bois.
Soudain leur horde bêlante, ivre de pouvoir,
Prisonnière de leur œillère et de leur certitude,
Est sortie de leur torpeur,
Les babines assoiffées de sang,
Montrant leurs monstrueux crocs
Pour dévorer un des fragiles licorneaux.
Une tornade a dévasté la paisible prairie
Où les licorneaux pouvaient s'abreuver
Et panser leur blessure.
L'onde claire où ils venaient se désaltérer
A été souillée par leur fumée noire.
L'âme du licorneau qui est resté au royaume féerique
Des lutins et des farfadets
Se demande quel est ce mystérieux monde
Où il a atterri, où, il faut toujours se battre
Pour sa place, pour l'argent, le pouvoir.
Ce désert là ne l'intéresse pas,
Il passe pour un illuminé.
A vrai dire depuis l'enfance
Il n'arrête pas de prendre des coups,
Mais du fond de son cœur, il s'en fout.
Son royaume, c'est l'utopie
Où chacun vivra en symbiose avec soi-même,
Où les loups deviendront des agneaux
Et n'éprouveront plus le besoin de détruire
Les licorneaux pour satisfaire leur monstrueux égo.
En attendant, lui il rêve du petit peuple.
Le soir, son âme s'envole dans la lumière dorée
Où les ténèbres ne l'atteignent pas.
Elle se recharge au royaume féerique
Peuplé de lutins et de farfadets.
Elle aspire à une aube lumineuse
Où nos deux mondes ne seront plus qu'un
Comme au temps immémoriaux
Où une onde d'amour, de joie et de symphonie
Célébrait Gaia notre mère

Josiane JIMENES

Un tout petit licorneau

Un tout petit licorneau, un jour, sortit de sa torpeur.
C'est bizarre, cet univers où j'ai atterri, on camoufle une partie de la horde,
Ma foi, tant qu'à y être les plus vulnérables, leur comportement dérange et fait peur. Il pourrait être contagieux.
On décide tout pour eux, les pauvres, s'ils se trompaient de prairie, mangeaient de l'herbe pas assez tendre.
Parfois on les parque bien à l'écart, dans une pâture bien à eux. On les fait trimer pour une pitance de misère, encore bien joli, ça les occupe.
Ils ne peuvent pas s'enfuir, prisonnier de leur licol.
Quand ils sont malades, pour se retaper, ils se retrouvent dans un enclos froid.
Certains y meurent, dans l'indifférence générale.
Parfois l'un d'entre eux, dévore un congénère,
La nouvelle fait le tour de tout le troupeau et l'affole. Il dit qu'on devrait tous les enfermer.
Mais qui se soucie de leur sort ?
Il n'y a personne pour panser leurs peurs et leurs blessures, leur donner un peu de chaleur, les accompagner chez le véto, qui dit « ma foi, tout est dans leur tête ».
« Vérifiez, s'ils sont bien traités dans leur enclos ».
Son espérance de vie est plus faible, parfois on apprend, sa maladie quand il est mort. Plus de doute, ce n'était pas de la comédie, au fond de sa fosse, ça lui fait de belle pâte.
Lui qui rêvait d'un monde, de lumière et de fantaisie, ce qu'il vit le révolta.
Un jour il rencontra d'autres licorneaux, ils créèrent l'Envol de la Licorne.
Il existe des moyens efficaces pour panser,
Mais comment secourir, des animaux blessés sans foin,
On se moque de lui, on lui a prêté un joli cadre,
Mais rien autour pour brouter.
Il faut de la luzerne pour payer, des outils de développements personnels,
(Atelier d'Ecriture, Chorale, Yoga, Relaxation, Sophrologie, Peinture…).
Il aimerait qu'on l'aide pour créer un havre de paix,
Où les licorneaux pourraient se reconstruire,
Et se métamorphoser en blanches et rayonnantes licornes.
Au fond de son cœur il espère, lors d'une radieuse journée.
Des amis sortiront du troupeau,
Et se joindront à lui pour réaliser son rêve.

Josiane JIMENES

Jeu de chaises musicales : Mots choisis : Piano, un cheval trotte dans la nuit, matin d'hiver,la nuit dans le château hanté, marbre.

Un cheval trotte dans la nuit.
Que s'était il passé ?
Le piano me battait froid
J'attendais mon train et mon avion
Arrivée à Orly, je m'envolerai pour le Costa Rica
Est-ce que là bas je rencontrerai ma princesse, Il est vrai que les Latinoaméricaines sont belles ?
Surtout quand elles ont du sang indien dans leurs veines.
J'ai peur dans mon avion
Et si la latino n'était pas belle ?
Pourtant sa photo sur Internet était super !
Une princesse sur Internet, il faut pas trop y compter
J'entends mon voisin parler de serpent dressé.
Attachez vos ceintures, il est temps qu'on débarque.
Très bien. Terre ! Taire !
J'attendais, le marbre était glacé
L'hôtesse retire son masque et exhibe des moustaches
Et une kalachnikov. C'était ma princesse rasée de frais
Elle avait des boutons plein la tête.
Des moustiques sans doute ;
Quelle mouche m'a piqué, aussi, quand je lui arrachais son arme des mains
Elle aurait pu me tirer dessus, Par chance, elle avait tué les autres passagers
J'étais enfin seule avec ma princesse.

(Vincent, Joseph, Inès, Etienne Christian, Christiane)

Texte transmis par le GEM la Vague à Lame

PARIS

le programme de **TOI ET MOI EN FÊTE DU 29 DÉCEMBRE** qui n'exclut pas d'autres éventuelles improvisations de la scène ouverte. Au plaisir de s'y retrouver.

Portes ouvertes et semaine de l'égalité du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre.

Ont participé : *la Péniche du Cœur - Urbanité : Advocacy, 2IRA, Viens je t'emmène.*
On a préparé lors de cette semaine du théâtre et des textes à l'atelier d'écriture.
Il y a eu, pendant cette semaine 2 représentations théâtrales avec Advocacy et la Péniche du Cœur et avec l'atelier de la Fabrique, le lundi 30 novembre à la Péniche du Cœur et le mercredi 2 décembre à l'Acerma.
Puis il y avait des portes ouvertes le Jeudi 3 décembre : ce jour là, nous avons fait :
*L'exposition des photos représentant les actions de l'année 2009
*Les jeux de sensibilisation :
Les 7 chemins de la paix, autour des droits fondamentaux.
Le psychotron, à partir des histoires de vie.
Le 115 la rue, pour sortir de la rue
Suivis d'un débriefing.
*une documentation sur la santé communautaire présentée par 2 stagiaires.
*une formation de bénévoles auprès des personnes en situation de handicap, animée par l'association *Viens je t'emmène*.

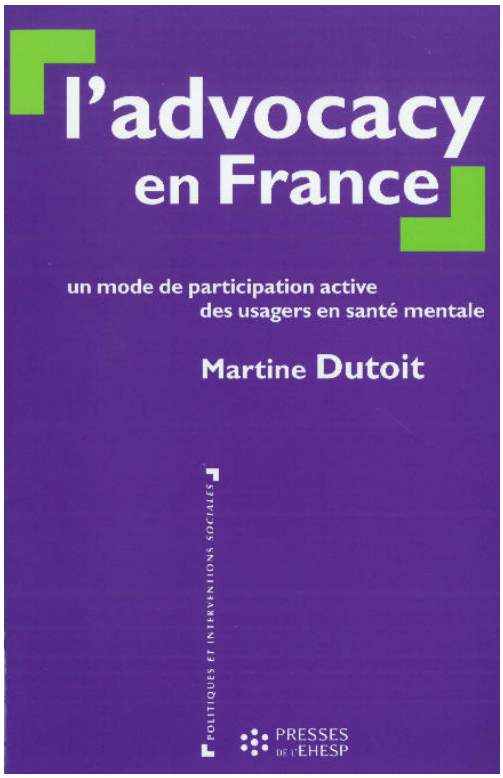

Vendredi 4 décembre 2009
Comme tous les mois, a eu lieu le Banquet Citoyen où nous avons lu les textes que chacun-es avaient écrit pendant les ateliers d'écriture et La Péniche du Cœur nous a fait partager un « Food Ethique ».

CHRISTELLE

L'arc en ciel de nos matins
Est fait
Des larmes de nos yeux
Du soleil de nos courages
S'il faut chanter ce soir,
S'il faut braver l'orage,
C'est qu'il y a sur ta route
Des milliers de couleurs
Qui n'attendent que l'occasion
D'être réunies
Pour faire avec toi
Un arc en ciel de vie
Il te reste à écrire
L'envers de ton histoire
Il te reste à briser
Les sortilèges du miroir
L'arc en ciel est dans tes matins
C'est pour cela que nous chantons ce soir
Avec toi
Un hymne à la vie
Martine pour le vœux de Christelle, Le 29/12/09 Toi et Moi en Fête, Urbanités, Advocacy

GRANVILLE

L'Espace Convivial Citoyen de Granville enfin reconnu et financé comme GEM.
L'Espace Convivial citoyen de Granville s'est crée il y a déjà 2 ans.Pendant 2 ans ,il a mené ces activités sans subvention, grâce à la volonté de ses membres, le bénévolat d'Annick et le soutien financier d'Advocacy France et d'Advocacy Basse-normandie, dont on connaît la pauvreté et la précarité des moyens. Au bout de 2 ans, l'ECC s'est vu enfin reconnu comme Groupe d'Entraide mutuelle et financé comme tel. Ce financement a permis l'installation dans des locaux ad-hoc.Cet événement a été médiatiquement couvert par un article des usagers de l'ECC et par un article du journal Ouest France dont nous reproduisons des extraits

Article des adhérents de l'E.C.C. de Granville.

L'Espace Convivial Citoyen de Granville renaît après deux années difficiles.
Nous avons obtenu, avec le concours de Philippe GUERARD, Président d'ADVOCACY, de l'équipe du C.M.P de Granville et de notre animatrice Annick notre subvention de fonctionnement pour 2009.
Nous remercions la Mairie de Granville pour le prêt de l'ancien local, et les E.C.C. de CAEN et de VIRE pour leur aide et leur soutien financier.
Pour sa disponibilité et sa persévérance, nous tenons à remercier notre animatrice Annick.
Au cours de ces deux années, de nombreuses activités ont été réalisées, sorties au Mt St Michel avec les E.C.C. de Vire et de Caen, journées à Chausey, sorties au restaurant, soirées conviviales aux E.C.C. de Vire et de Caen, soirées cinéma avec débat, participations à des journées nationales thématiques à Caen et week-end de fin d'année en gîtes, avec les E.C.C. de Basse Normandie.
Nos souhaits pour 2010 sont, bien sûr, de continuer avec le même enthousiasme ces activités et d'en créer de nouvelles comme atelier cuisine, peinture, jardin,initiation à l'informatique etc.…, vaste programme qui nous l'espérons attirera de nouveaux adhérents. Une invitation à l'E.C.C. de Granville a été lancée pour la date du 29 janvier 2010, nous y fêterons notre installation et partagerons un bon moment convivial, autour d'une galette, avec nos amis adhérents de Basse-Normandie.

Article du journal ouest France

Créé à Granville, il y a maintenant 2 ans l'Espace Convivial Citoyen a récemment inauguré ses nouveaux locaux, boulevard de Québec. « Avant, nous étions dans un local prêté par la Ville, à côté de l'Epicerie Sociale, explique Annick Lerouge, salariée de l'association. Nous venons de recevoir la subvention de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales (Ddass) pour le fonctionnement et notre partenaire, la caisse d'épargne nous offre un minibus. Nous allons pouvoir organiser des sorties. »
Autrement appelée Groupement d'Entaide mutuelle (GEM) la structure offre un lieu où les personnes souffrant de problèmes psychiques peuvent s'exprimer, réaliser différents projets, rompant avec leur isolement. »il faut soutenir la parole de la personne disqualifiée, lui redonner son identité. les cabossés de la vie sont en perte de confiance, en rupture sociale. Il faut les aider à redevenir responsables de leur propre personne, des citoyens à part entière. » Pendant 2 ans Annick Lerouge a monté le projet et animé bénévolement le groupe.
Retrouver une place dans la société.
Les personnes en souffrance psychique sont souvent tenues à l'écart. Beaucoup fréquentent ou ont fréquenté l'hôpital de jour, les Salicornes. « Je ne suis pas médecin, ni thérapeute. J'aide juste à créer du lien, à faire émerger des projets. On ne doit pas faire pour eux, mais avec eux »souligne l'animatrice.
Ensemble, les membres décident du programme de l'après midi, de la sortie qu'ils vont réaliser ou du menu pour le repas pris en commun, le mercredi midi. « Nous sommes déjà allés au restaurant ou assister aux sorties de bain. avec le minibus, nous pouvons envisager de partir plusieurs jours. »
Espace Convivial Citoyen, HLM Le Pommier, Bd du Québec à Granville. Ouvert tous les après-midi sauf le week-end 02 33 69 30 73 ou 06 38 95 89 43.

« On retrouve le sens des choses simples »
Christian, 55 ans « Il y a 2 ans, mon infirmier référent m'a mis un coup de pied aux fesses. c'est lui qui m'a poussé à participer à la création du GEM. Moi, après plusieurs dépressions, j'étais demandeur d'un projet de vie moteur de ma stabilisation. On y reprend nos rôles respectifs d'acteurs citoyens dans la vie sociale. On y apprend des choses toutes simples, ne serait-ce que le régime alimentaire et l'hygiène. Je suis quelqu'un de compliqué, le GEM réussit à me canaliser et à me projeter ». « Je viens pour tuer la solitude »

Vie des régions

ORLEANS

Fleury-les-Aubrais

Hôpital : un grillage qui obscurcit l'horizon

Les travaux de pose d'un grillage à l'hôpital Daumezon touchent à leur fin. L'installation suscite toujours l'inquiétude d'une partie du personnel.

Médecins, infirmiers, aides soignants, membres du personnel, familles, ou encore sympathisants : plus d'une cinquantaine de personnes ont mené, hier, à l'intérieur du centre hospitalier départemental Daumezon de Fleury-les-Aubrais, une action visant à montrer leur mobilisation face aux récents aménagements de sécurisation du site.
Préconisée par le ministère de la Santé, la pose d'un grillage à l'entrée et autour des pavillons de l'hôpital continue à susciter, à la fois, colère et interrogations auprès d'une partie du personnel de Daumezon.
Depuis maintenant deux mois, date du début des travaux, un collectif regroupant, sans étiquette politique, les différents métiers de l'hôpital, s'est constitué et connaît un nombre grandissant d'adhérents. Dénonçant, à travers la pose de ses grillages, la *« politique de la peur et de l'exclusion »* menée, selon eux, actuellement par le gouvernement, le « collectif de Daumezon » est à l'origine de la manifestation menée hier.

Chaîne humaine

Soutenue par les syndicats Sud et CGT, et l'association des familles, l'Unafam, cette action invitait les manifestants à créer une chaîne humaine autour du dernier pavillon grillagé. La lecture d'un texte, une minute de silence face *« aux murs tombés hier et reconstruits aujourd'hui »*, une marche dans l'hôpital sont venus compléter la manifestation. Pacifique, cette dernière se voulait porteuse du symbole des véritables craintes ressenties par chacun de voir, à la fois, l'exercice de leur profession, les soins apportés aux malades et la place de la psychiatrie au sein de notre société, de plus en plus malmenés, et voués à un retour en arrière et à l'enfermement.

C. D.

HIER, À L'HÔPITAL DAUMEZON. En réaction à la pose des grillages, les manifestants ont voulu, à travers leurs slogans, réveiller les consciences face aux difficultés rencontrées par les métiers de la psychiatrie.

Au passage de la tempête Xynthia qui a soufflé à 122 km/h dans le Loiret, on a frôlé le drame au centre hospitalier Daumezon ! Fleury-les-Aubrais : La tempête a causé de gros dégâts matériels

Des chutes d'arbres on endommagé un pavillon du centre hospitalier Daumezon, ainsi qu'une voiture. Le marché dominical a été annulé. à Daumezon, c'est une annexe du centre hospitalier pour handicapé "la maison de vie la clairière" qui a été touchée. Un énorme chêne a été arraché du sol et est venu s'encastrer dans le toit d'un pavillon, le coupant en deux et provoquant de sérieux dégâts à l'intérieur. L'arbre a été arrêté par un mur porteur. "*Heureusement que cela est arrivé le week-end et que la plupart des résidents étaient dans leur famille*", a confié Bernard Meunier, adjoint au Maire, qui s'est rendu sur les lieux. "*Trois personnes seulement ont dû être relogées et il n'y a aucun blessé.*" également un **extrait dans l'article général sur la tempête dans le Loiret** : TRANSFERT : à Fleury-les-Aubrais, un chêne s'est abattu sur le toit d'un pavillon du centre hospitalier Daumezon. Les quelques résidents présents ont été transférés dans un autre bâtiment.

TOURCOING

Suivi de la mise en place de la convention de l'ONU

Chers amis, tous mes voeux en retour et merci de votre soutien. je sais à quel point Advocacy France s'est investie dans les travaux préparatoires à la Convention de l'ONU des Droits des Personnes Handicapées et à son application en France. Merci également pour vos documents très informatifs sur le suivi et la participation des personnes handicapées. Nous avons effectivement adopté un avis sur le mécanisme prévu à l'article 33 de la Convention et l'avons présenté au Délégué Interministériel. Nous en sommes là pour le moment mais je ne manquerai pas de vous informer de la manière dont la proposition que nous avons formulée sera reçue, le CFHE est associé directement à ce suivi. Bien cordialement

Michel Forst - Secrétaire Général - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

Nécrologie : John Henderson, Judi Chamberlain et Gene Brody

Nous avons appris le décès cet hiver de 2 grandes figures de la Santé Mentale :

John Henderson était un modèle pour beaucoup d'entre nous. John est mort d'un cancer à l'âge de 80 ans après une vie passée inlassablement à défendre les valeurs de promotion et de prévention en Santé Mentale et les droits des usagers, comme conseiller politique fidèle de Santé Mentale Europe dont il fut un remarquable Président dans les années 90.Psychiatre écossais, conseiller auprès de l'OMS, John a joué un rôle particulièrement important dans l'élaboration de la Déclaration Inter-gouvernementale d'Helsinki de janvier 2005.

Judi Chamberlain a été une des fondatrices des Réseau Mondial des Usagers et Survivants de la Psychiatrie. Elle en était l'un des piliers aux Etats-Unis. Judi avait un esprit ouvert et disponible et ces qualités ont joué un rôle important pour faire entendre la voix des usagers. C'est sûrement grâce à elle (avec d'autres : Tina, Gabor, Mats…) que le Wnusp a acquis la place qui lui revient dans les instances mondiales et notamment l'ONU.

Nous venons d'apprendre le décès le 13 Mars de Gene Brody

Gene Brody a été Président de la Fédération Mondiale de santé Mentale de 1981 à 1983, mais surtout son Secrétaire Général de 1983 à 1999.Gene Brody était psychiatre, il avait été expert au tribunal de Nuremberg, et il racontait volontiers que sa mère avait été schizophrène. Gene Brody est sûrement l'une des personnes qui aura le plus modelé la santé mentale au 20ème siècle.

Certes, ces 3 grands noms ne sont pas français, et peu connus en France. Il est cependant normal de leur rendre hommage dans ces colonnes, du fait du rôle qu'ils ont joué. Nous ne sommes pas sur une île déserte.

Le projet de GEM ECC à Jeumont (59) déposé auprès de la DASS du Nord

La délégation inter-régionale Bretagne – Pays de Loire est née

La liste des membres du Conseil d'Administration (Mégaphone n°38) ne serait pas complète sans Claude Ehuin, Usager, Tourcoing (59), Julie Gosselin, Usagère, Nantes (44)

Diffusion et présentation du film

Monsieur Rosier, bonjour et mille mercis de cette information !

Je serai ravie d'assister à cette projection de votre film. J'ai bien noté la date. J'ai parlé de la campagne de solidarité en santé mentale que mène Advocacy France lors d'une réunion de préparation d'une journée d'échange d'expériences collectives qui aura lieu le 4 Mai 2010 au Centre Social de la région d'Ostricourt. L'idée a suscité un réel intérêt de la part des organisateurs (notamment les équipes de centres sociaux, comme je l'avais pressenti, démunies sur cette question), ces derniers étant soucieux de prévoir en amont les conditions d'un suivi, d'un relais pour les interrogations qui peuvent émerger : c'est sans doute un peu tôt mais j'espère, partie remise, le temps de construire un vrai projet. Sincères salutations,

Elsa Masson > Union Régionale des Centres Sociaux et Socioculturels.

A Tourcoing, le 15/03/10

La mort de Jean FERRAT

Nous étions en Conseil d'administration, ce samedi 13 mars Le Président fut interrompu par un appel téléphonique et nous dit alors sobrement : « Jean Ferrat est mort ». Personne n'a trouvé cela incongru. Tous, nous nous reconnaissons dans Jean Ferrat. Parce qu'il était porteur d'une revendication de justice sociale, certes. Mais surtout pour son authenticité. Mais surtout pour la simplicité avec laquelle cet homme était fidèle .Fidèle à lui-même et à ses idées. Fidèle aux siens.

ŒDIPE

VOUS INVITE À LIRE
LE TOME I DE SON LIVRE :

CONFIDENCES ET CONFESSIONS D'UN SCHIZO –
QUE PEUT DIRE UN SCHIZO SUR SA SCHIZO ?

L'auteur répond aux courriels adressés à son mél : **oedipelachaise@sfr.fr** ! *pseudonyme

INVITATION PRESSE- Le 26 janvier à 11h15
INAUGURATION DE RADIOCITRON A MAISON DE RADIO FRANCE
Projet original de radio animée par des personnes souffrant de troubles psychiques.

Bertrand Delanoë, Maire de Paris, participera à l'inauguration de radiocitron en compagnie de Véronique Dubarry, adjointe chargée des personnes en situation de handicap, de Jean Luc Hees, Président-directeur général de Radio France et de François Gérault, directeur général de l'Elan retrouvé.

"Voyage à travers les ombres"

Mise en scène et interprétation : Véronique Widock/Compagnie Les Héliades

Au mois de mars, le théâtre du Hublot à Colombes présentera la nouvelle création de la compagnie les Héliades, "Voyage à travers les ombres". Cette adaptation pour la scène du journal de Mary Barnes, retrace sa traversée de la schizophrénie, vue de l'intérieur. Pour que cet évènement puisse être l'occasion d'alimenter la réflexion sur la situation actuelle de la psychiatrie en France, le Hublot ouvre ses portes à la discussion. Chaque soir, à la suite du spectacle, nous invitons tous ceux qui se sentent concernés par le sujet, professionnels et étudiants de la santé mentale, usagers et ex-usagers de la psychiatrie, familles et amis, à venir faire part de leur expérience.

Sur ce blog, vous trouverez des informations sur le spectacle, sur l'histoire et la vie de Mary Barnes, des pistes de réflexion et bien sûr, le compte-rendu des rencontres. A voir également, la page Facebook "Cie Les Héliades" : http://www.facebook.com/profile.php?id=100000387647008

Bonne visite, et n'hésitez pas à donner votre avis.

Au plaisir de vous retrouver au Hublot!

Vous le savez peut être, un collectif d'associations (ANGVC, ASNIT, UFAT, Romani Art, FNASAT, LDH & MRAP) porte en 2010 un projet d'année mémorielle : *Une mémoire française – Les tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale 1939-1946* : http://www.memoires-tsiganes1939-1946.fr/

Dans ce cadre, une **avant-première du film « Liberté » de Tony Gatlif** est programmée au mémorial de la Shoah le 1er février, pour laquelle vous trouverez une invitation en PJ. J'ai cru comprendre que la salle se remplissait vite, alors si vous êtes intéressés, il faut penser à réserver assez rapidement.

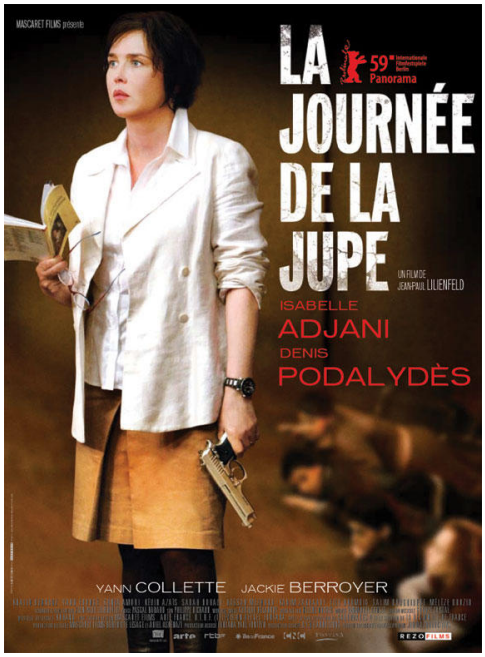

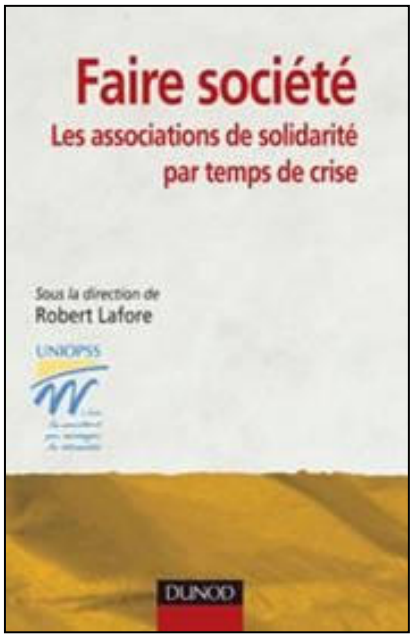

Mon expérience de vie

Témoignage de Berny

Oui, j'ai eu un parcours en psychiatrie avec des tempêtes, des catastrophes, de grandes traversées du désert et des tsunamis et je ne le renie pas. La vie ne m'a pas épargné sur le plan personnel, professionnel et surtout physique. J'ai tout connu. J'ai rencontré de multiples fractures de vie. J'ai même essayé de m'enlever celle-ci en sautant d'un pont. J'ai payé la facture très lourde et j'ai même connu le fauteuil roulant. Les mots « tumeur, cancer, paralysie » m'ont été prononcé. La dépression, je connais et à chaque fois, retour à la case départ : « la psychiatrie ».Car j'étais seule, toujours seule de chez seule. C'était trop dur. Je n'avais plus envie de m'accrocher. J'ai même connu le service des « chroniques » ,les longs séjours, des mois et des mois. Je ne voulais plus vivre. J'étais en survie, les fêtes de fin d'année, hospitalisée,je connais. Mais à travers un sourire , un regard de mes compagnons lourdement handicapés, j'ai survécu. Mais il faut le savoir :l'étiquette « psychiatrie » vous colle à la peau pour toujours, même si les maux dont vous souffrez n'ont rien à voir avec la « psy ».

J'avais, comme tout un chacun, fondé un foyer avec deux enfants. Là aussi, la vie ne m'a pas gâtée. j'ai fait partie des femmes battues. Je me suis entêté, car, comme beaucoup de femmes, nous croyons pouvoir changer l'autre ; et il y a les enfants ! J'avais un projet immobilier et avec le divorce en plus. Non ,je n'aurai jamais quitté le navire, quoiqu'il arrive. Toujours seule, mais au fond de moi je voulais m'en sortir la tête haute, et digne. En effet, un jour la société n'a plus voulu de moi. j'avais 47 ans. Je me suis battue et essayé de suivre le « système »stages formations, pour retrouver du travail, mais à 50 ans personne ne veut plus de vous. L'invalidité est arrivée mais je voulais donner un autre sens à la vie. Alors j'ai décidé que c'était moi qui irais vers la Société.

En moi, il y avait toujours une petite lumière et je ne le savais pas ! L'Espace Convivial Citoyen de Caen m'a beaucoup aidé. J'y ai pu me reconstruire, reprendre des activités avec des responsabilités en y faisant du bénévolat, ce dont j'avais besoin, car ma vie professionnelle était très enrichissante ,car j'étais secrétaire juridique. **J'ai donc repris confiance en moi et surtout dans les autres, car le doute était toujours en moi**. En mettant à profit mon expérience professionnelle et mon parcours de psychiatrie, je sais que je peux aider ceux qui souffrent, ceux qui ne sont plus entendus, ceux qu'on a mis de (suite page 13)

La personne décédée hier à Bordeaux refusait les centres d'hébergement. Elle avait un chien !

L'ASSOCIATION ADVOCACY FRANCE
COTISATION :

20 euros par an
Cotisation de soutien 50 euros
En adhérant vous recevrez
Gratuitement le Mégaphone

Je souhaite juste recevoir le Mégaphone
10 € par an
Envoyez nous suggestions, souhaits etc…

BULLETIN D'ADHESION 2010

ADHESION ❑ Réadhésion ❑
Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : .....
Tél. .....
Fax : .....
E-mail : .....

MODE DE PAIEMENT :
Espèces ❑ Chèque bancaire ❑ CCP ❑
Virement ❑ Autre…
MONTANT.....
Je souhaite un reçu fiscal ❑